

COMMUNIQUÉ

16/03/2026

PAIEMENT ANTICIPÉ EXCEPTIONNEL DES PENSIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE, RENTES DES FONDS DE SOLIDARITÉ À L'OCCASION D'AID AL FITR DE L'ANNÉE HEGIRIENNE 1447 (2026)

La Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), informe ses bénéficiaires qu'à l'occasion de Aïd AL FITR, le paiement des pensions des Régimes de Retraite, des Rentes des Fonds de Solidarité **afférentes à l'échéance d'avril 2026** sera effectué de manière anticipée **et ce, à partir du 18 Mars 2026.**



قطاع الادخار والادخيار
٠٤.٥ - .١٠.٢. ٠٦.٧
BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE